

**Assemblée générale**

Distr. générale
11 avril 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003*****Chapitre 2 des recettes
Recettes générales****Table des matières**

	<i>Page</i>
A. Recettes provenant des loyers	2
B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes	3
C. Intérêts bancaires	4
D. Vente de matériel usagé	4
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	4
F. Contributions d'États non membres	4
G. Services de télévision et services analogues	4
H. Recettes accessoires	4

* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 2 des recettes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session (A/56/6/Rev.1)*.

Chapitre 2 des recettes

Recettes générales

Tableau IS2.1

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2000-2001 Montants approuvés	2002-2003 Montants estimatifs	Augmentation (diminution)
	42 728,6	47 164,0	4 435,4

Tableau IS2.2

Tableau récapitulatif par source de revenus

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2000-2001 Montant approuvés	2002-2003 Montants estimatifs	Augmentation (diminution)
A. Recettes provenant de loyers	13 194,2	13 787,9	593,7
B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes	8 436,0	8 382,6	(53,4)
C. Intérêts bancaires	5 044,5	6 000,0	955,5
D. Vente de matériel usagé	422,5	757,0	334,5
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	1 813,8	3 960,2	2 146,4
F. Contributions d'États non membres	7 672,0	7 911,2	239,2
G. Services de la télévision et services analogues	473,1	365,1	(108,0)
H. Recettes accessoires	5 672,5	6 000,0	327,5
Total	42 728,6	47 164,0	4 435,4

A. Recettes provenant des loyers

IS2.1 Les recettes prévues à la présente rubrique, dont le détail est donné au tableau IS2.3 proviennent de la location de locaux de l'Organisation à New York, Genève, Addis-Abeba, Bangkok, Nairobi et Santiago, à plusieurs institutions spécialisées et autres organismes dont les activités sont liées à celles de l'Organisation. La hausse de 656 100 dollars des recettes perçues au Siège est le résultat net de l'application de loyers plus élevés, à compter de 2002, de la réduction de la surface louée par certains locataires et de modifications apportées aux conditions de location de certaines entreprises installées sur place, notamment l'agence de voyages. Le montant des recettes supplémentaires provenant des loyers qui est présenté ici est un montant net après déduction des frais de nettoyage et du coût des services collectifs de distribution et des services connexes fournis aux occupants. La baisse des recettes locatives à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Nairobi, de même que la hausse à Addis-Abeba et à Bangkok, sont le résultat net d'un ensemble de facteurs dans chacun de ces lieux d'affectation, tels que la fluctuation des taux de change, la renégociation des accords de location et le remplacement des locataires. Un autre élément qui contribue à la baisse des recettes locatives à Nairobi est la réduction de la surface de bureaux occupée par des fonctionnaires dont les postes sont financés au moyen de fonds extrabudgétaires, en raison du renforcement de la composante de l'Office qui est financée au moyen du budget ordinaire, selon les explications données au chapitre 27G [Administration (Nairobi)]. Les recettes locatives perçues à Santiago, qui ne figuraient pas dans les prévisions des exercices bien-naux antérieurs, apparaissent maintenant dans le budget-programme, où elles sont classées dans le présent chapitre.

Tableau IS2.3

Recettes locatives

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Origine</i>	<i>2000-2001 Montant approuvés</i>	<i>2002-2003 Montants estimatifs</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Siège (New York)	5 552,0	6 208,1	656,1
Office des Nations Unies à Genève	1 279,9	976,3	(303,6)
Office des Nations Unies à Nairobi	4 499,0	4 370,6	(128,4)
Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba)	1 168,5	1 490,4	321,9
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	694,8	717,5	22,7
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)	–	25,0	25,0
Total	13 194,2	13 787,9	593,7

B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes

IS2.2 Les recettes prévues à la présente rubrique sont indiquées dans le tableau IS2.4. Les recettes pré-vues aux rubriques de ce tableau n'accusent pas de variation importante par rapport aux estimations pour l'exercice biennal en cours. À la fin de l'exercice biennal 2002-2003, le montant de 2 millions de dollars qui devrait être reçu au titre du remboursement de l'avance de 16 millions de dollars faite à l'ONUDI devrait porter le total des remboursements à 14 millions de dollars, laissant un solde de 2 millions de dollars.

Tableau IS2.4

Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>2000-2001 Montants approuvés</i>	<i>2002-2003 Montants estimatifs</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Siège			
Services de télécommunications	1 700,0	1 684,8	(15,2)
Office des Nations Unies à Genève			
Conférences, reproduction et distribution de documents et autres services	2 932,6	2 906,4	(26,2)
Services des visas et des laissez-passer	44,5	35,9	(8,6)
Cours de langue	187,7	174,7	(13,0)
Office des Nations Unies à Vienne			
Communications	952,0	952,0	–
Services des visas et des laissez-passer	20,0	20,0	–
Entretien des bâtiments	510,8	520,0	9,2
Commission économique pour l'Afrique			
Cours de langues	88,4	88,8	0,4
Avances			
Avances à l'ONUDI	2 000,0	2 000,0	–
Total	8 436,0	8 382,6	(53,4)

C. Intérêts bancaires

- IS2.3 Les recettes prévues (6 millions de dollars) représentent les intérêts que, selon l'expérience récente, les banques devraient servir sur les soldes créditeurs de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2002-2003. L'augmentation de 955 500 dollars est le résultat des accords en vertu desquels les soldes bancaires de l'Organisation des Nations Unies sont rémunérés aux taux du marché. Parallèlement, l'Organisation paie des frais bancaires fixés après appel d'offres.

D. Vente de matériel usagé

- IS2.4 Le montant prévu des recettes provenant de la vente de matériel usagé (757 000 dollars), soit 334 500 dollars de plus que pour les prévisions de l'exercice de 2000-2001 a été établi en se fondant sur le produit des opérations récentes.

E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs

- IS2.5 Les recettes prévues (3 960 200 dollars), représentant une hausse de 2 146 400 dollars par rapport au montant estimatif de 2000-2001, ont été calculées d'après les recettes effectivement perçues récemment au titre de cette rubrique.

F. Contributions d'États non membres

- IS2.6 Selon l'article 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et l'article 5.9 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, les États qui en sont pas membres de l'Organisation mais qui participent à certaines de ses activités versent, selon un barème arrêté par l'Assemblée, des contributions représentant leur part des dépenses qu'entraînent ces activités. Par sa résolution 44/197 B du 21 décembre 1989, l'Assemblée a approuvé la méthode révisée de calcul des contributions des États non membres qui était exposée dans le rapport du Comité des contributions, sur les travaux de sa quarante-neuvième session (A/44/11, par. 50 à 52, et A/44/11 et Add.1 et Corr.1). Cette méthode prévoit la détermination d'un montant annuel forfaitaire en début d'année. Les recettes prévues (7 911 200 dollars) correspondent aux contributions qui seront versées par les États non membres au cours de l'exercice biennal 2002-2003, compte tenu du montant des contributions versées en 2001.

G. Services de télévision et services analogues

- IS2.7 Les recettes prévues (365 100 dollars), qui sont en diminution de 108 000 dollars, ont été calculées à partir des données relatives aux opérations récentes sous cette rubrique.

H. Recettes accessoires

- IS2.8 Un certain nombre de recettes qui n'ont pas leur place sous l'une ou l'autre des rubriques précédentes sont classées sous celle-ci. Le montant de celles-ci (6 millions de dollars, soit une hausse de 327 500 dollars) a été estimé au vu des résultats des trois derniers exercices biennaux.